

Contrairement à l'inscription à la formation à la catégorie B du permis de conduire, la formation BEA en B (B78) et la formation Post-permis jeunes conducteurs ne prévoient pas d'évaluation préalable. Toutefois, avant chaque inscription, la secrétaire d'agence procède à la détermination du profil et des besoins de l'élève.

### LA FORMATION BEA EN B

L'évaluation de l'élève lors de la formation BEA en B est faite tout au long de la formation et conformément au programme de formation lequel comprend 2 séquences :

- Une séquence d'une durée de 2 heures. Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :
  - Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et savoir le mettre en œuvre
  - Savoir réaliser un démarrage en côte en toute sécurité
- Une séquence d'une durée de 5 heures se déroulant dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Cette séquence de conduite doit permettre l'acquisition des compétences suivantes :
  - Avoir utiliser la boîte de vitesses manuelle en toute sécurité dans des conditions variées et adopter les techniques de l'éco conduite
  - Être en mesure de diriger le véhicule en adaptant son allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

À l'issue de la formation, il est dressé un bilan personnalisé à l'élève évalué ainsi que des conseils complémentaires en lien avec la conduite des véhicules de la catégorie B en boîte manuelle.

Il est remis également une attestation de suivi de formation ainsi qu'un dossier complet à remettre à l'autorité administrative compétente afin de faire valider la formation et recevoir un nouveau titre de conduite.